

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/08/2025 au 31/08/2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} août 2025 et le 31 août 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2025 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	179	10 952 €	200 000 €	114 675 €	57%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources					
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion					
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	4	971 €	55 000 €	39 753 €	72%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	113 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager					
	Sommier + matelas banquette	3	690 €			
	Armoire					
	Lits superposés					
	Table + 4 chaises					
	Ordinateur	3	679 €			
	Réfrigérateur					
	Combiné réfrigérateur-congélateur	2	411 €			
	Lave linge	2	419 €			
	Four					
	Table de cuisson					
	Cuisinière	3	630 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement					
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	132	3 652 €	215 500 €	135 970 €	63%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion					
	Aide à l'accès au matériel optique					
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	260 €			
	Aide à la visite médicale					
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	33	7 349 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	3	384 €			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	1 000 €	20 000 €	6 091 €	30%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques					
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle			1 300 €	0 €	0%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel			52 000 €	25 346 €	49%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi					
	Permis Citoyen					
	Permis Citoyen rallonges d'aides					
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	41	898 €	18 000 €	8 361 €	46%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	1	22 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous			10 000 €	0 €	0%
Total		409	28 430 €	571 800 €	330 196 €	58%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	574	54 118 €	574	49 035 €	-9%
Février	506	46 551 €	503	43 366 €	-8%
Mars	556	42 348 €	611	50 865 €	0%
Avril	551	41 246 €	481	40 177 €	0%
Mai	455	35 986 €	509	30 863 €	-3%
Juin	435	31 465 €	525	42 125 €	2%
Juillet	571	44 138 €	600	45 335 €	2%
Août	445	26 052 €	409	28 430 €	2%
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL	4 093	321 904 €	4 212	330 196 €	2%

Sur les huit premiers mois de l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 3 % (+ 119 aides) par rapport à la même période en 2024, pour un montant supérieur de 2 % (+ 8 292 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

